AC1 - MONUMENTS HISTORIQUES
- Monument historique classé
- Monument historique inscrit
- Périmètre de protection

AC2 - SITES INSCRITS ET CLASSES
- Site classé
- Site inscrit

AC3 - RESERVE NATUREL
- Périmètre de la reserve naturelle

AS1 - Eaux potables et minérales
Périmètre de protection
- protection immediate
- protection rapprochée
- Protection éloignée

PM1 - PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS OU MINIERS
- Risque inondation
- mouvement de terrain
- multirisque

PT3 - TELECOMMUNICATIONS
- Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication

I1 - CANALISATIONS DE TRANSPORT
- Gaz

T5 - T4 - SERVITUDE AERONAUTIQUE DE DEGAGEMENT (T5) ET DE BALISAGE (T4)
- Servitudes aéronautiques de dégagement et de balisage

INFRASTRUCTURE ROUTIERE
- Autoroute
- Nationale
- Départementale
- Autre

FOND DE CARTE
idCommunes_095_atlas
- Limite communale
- Piste aérodrome
- Batiment
- Hydrographie

Carte interactive des servitudes d'utilité publique du Val-d'Oise

SUP T4 - La servitude aéronautique de balisage se déduit de la servitude de dégagement T5. L'assiette de la servitude T4 est identique à celle de la T5.
Code de l'aviation civile, articles L. 281-1 et R. 241-1 à R. 243-3

SUP T7 - Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne. Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières.
Cette servitude n'est pas représentée graphiquement car elle impacte l'ensemble du territoire national (art. R.244-2 du code de l'aviation civile).
Code de l'urbanisme, article L. 421-1, L. 422-1, L. 422-2, R. 421-38-13 et R. 422-8.

CONDITIONS D'UTILISATION DES I1:
définies dans la convention entre la DRIEE et la DDT 95 en date du 6 novembre 2015.
Pour des raisons de sécurité, les tracés des servitudes I1bis (TRAPIL) et I3 (GRTGAZ) ne figurent plus sur le plan,
ces servitudes sont représentées par la servitude I1- CANALISATION TRANSPORT respectivement Hydrocarbures et Gaz.
Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé ; elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelques fins que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s).
La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés (articles R554-1 à R554-38 du code de l'environnement et leurs arrêtés d'application).
Pour tous travaux à proximité des canalisations de transport ainsi cartographiées, il est obligatoire d'effectuer auprès du (des) transporteur(s) concerné(s), une déclaration de travaux (DT) ou une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux articles R554-21 et R554-25 du code de l'environnement.

Commune de Vétheuil en ***1 seul plan***

Sources : ©IGN-BDTOPOv3©2020 ; ©IGN-PCI-VECTEUR©2019; DRIEE-IF©2019 ; DDT95
(Mod_SUP2020.01)
Auteur : DDT95/BVAT/PG
Date : 23 juin 2022

PRÉFET DU VAL-D'OISE
Liberté
Égalité
Fraternité

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
COMMUNE DE VÉTHEUIL



N° INSEE :95651

0 100 200 300 m

Echelle : 1/5000

N°: 18_06_3750
Collection

CHÉRENCE
HAUTE-ISLE
VILLERS-EN-ARTHIES
VIENNE-EN-ARTHIES
MOISSON
VÉTHEUIL
SAINT-CYR-EN-ARTHIES
SAINT-MARTIN-LA-GARENNE
FOLLAINVILLE-DENNEMONT
FONTENAY-SAINT-PÈRE